

Paris, le 19 juin 2009

## Communiqué de presse

Statistiques des PERCO au 31 décembre 2008 :

### **Forte progression en 2008, malgré la crise, du nombre d'entreprises équipées, de salariés adhérents et des actifs gérés.**

En dépit d'une année économique et financière difficile, les statistiques relatives au **PERCO** (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) au 31 décembre 2008 publiées par l'AFG confirment l'intérêt constant porté par les salariés à ce dispositif volontaire.

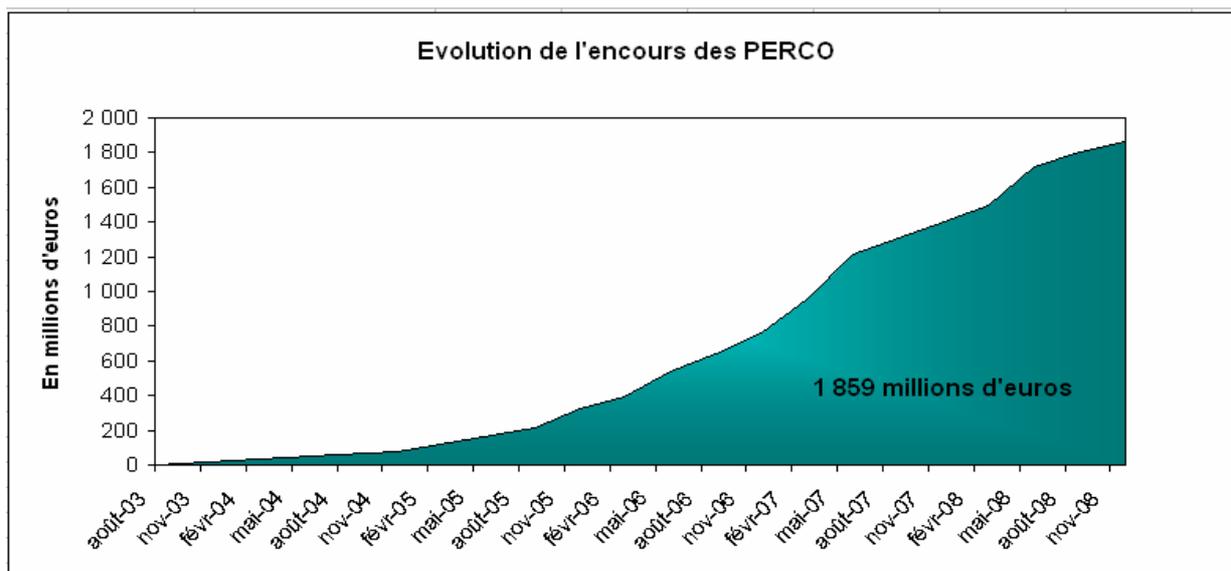
Au 31 décembre 2008, **78 961 entreprises** proposent l'accès à ce véhicule d'épargne retraite à leurs **salariés**, parmi lesquels **444 206** ont d'ores et déjà effectué des versements. **Au cours de l'année 2008, le nombre d'entreprises équipées a augmenté de 40% et le nombre de salariés adhérents de 33 %.** Au 31 mars 2009, cette tendance se poursuit avec **84 769 entreprises** équipées et **452 802 porteurs**.

**La loi du 3 décembre 2008** devrait permettre de renforcer encore cette dernière tendance, puisqu'elle autorise désormais les règlements des PERCO à prévoir des clauses d'**adhésion automatique des salariés**. **Cela permettra donc d'augmenter le taux d'adhésion au PERCO sans en remettre en cause le caractère facultatif**, puisque les salariés qui ne souhaitent pas en bénéficier pourront renoncer à tout moment à participer au plan, et aura un impact positif sur le niveau futur des pensions servies aux bénéficiaires.

Par ailleurs, alors que le CAC 40 a perdu 40% sur l'année, l'**encours total** géré à l'intérieur des PERCO s'établit, au 31 décembre 2008, à plus de **1,8 milliard d'euros, en hausse de près de 33 % par rapport au 31 décembre 2007**. L'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire s'élève désormais à **4 185 euros**.

Au 31 décembre 2008, les flux d'alimentation du PERCO (abondements de l'entreprise inclus) se répartissent ainsi :

- Participation : 38 % ;
- Versements volontaires des salariés : 45 % ;
- Intéressement : 17 %.



L'âge moyen de l'adhérent à un PERCO est stable, à **46 ans**, tout comme la proportion hommes (60 %) / femmes (40 %), qui correspond à leur répartition au sein de la population active du secteur privé.

Hommes	Femmes
56,8 %	43,2 %

Age	%
Moins de 30 ans	6,5 %
De 30 à 39 ans	20,7 %
De 40 à 49 ans	28,2 %
De 50 à 59 ans	37 %
60 ans et plus	7,6 %



Rappelons que le PERCO est une **solution de retraite collective** offrant au moins trois supports de placement avec **sortie en capital non fiscalisée ou en rente**. Depuis la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006, toute entreprise disposant d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) depuis au moins 3 ans est tenue de négocier la mise en place d'au moins un produit d'épargne retraite. **Pour 2009, le plafond d'abondement des entreprises aux PERCO est de 5 489 euros<sup>1</sup>**, contre 5 324 euros en 2008.



**L'Association Française de la Gestion Financière (AFG)** représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent près de 2 400 milliards d'euros d'actifs (4<sup>ème</sup> rang mondial) dont près de 1 250 milliards d'euros sous forme de gestion collective (OPCVM : SICAV, FCP (fonds communs de placement), FCPE (fonds communs de placement d'entreprise) - 1<sup>er</sup> rang européen) et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat.

*Vous trouverez ce communiqué de presse sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) (rubrique presse)*

Contact : Dominique PIGNOT - Directrice de la Communication - Tél. : 01.44.94.94.00 (standard) / 01.44.94.94.17 (l.d.) / [d.pignot@afg.asso.fr](mailto:d.pignot@afg.asso.fr)

<sup>1</sup> 16 % du plafond annuel de la sécurité sociale fixé à 34 308 euros pour l'année 2009.